



L'ISOLATION DES COMBLES A 1€

Appels téléphoniques incessants, publicités à foison sur les réseaux sociaux ou peut-être même que votre voisin vous en a parlé, l'isolation des combles à 1€ est omniprésente dans notre quotidien.

Mais concrètement qu'est-ce que c'est ? Quelles sont les conditions pour en bénéficier ? Quels sont les points de vigilance ?

Zoom sur l'isolation des combles à 1€



Source : ISOVER

Qu'est-ce que l'isolation des combles à 1€ ?

L'isolation des combles à 1€ est une offre liée au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Ce dispositif est un mécanisme qui oblige les fournisseurs et distributeurs d'énergie (qu'on appelle alors « obligés ») à encourager des travaux d'économies d'énergie, principalement auprès des particuliers. Ces « obligés » ont des objectifs à respecter par période de trois ans. S'ils ne sont pas atteints, les « obligés » seront pénalisés financièrement par les pouvoirs publics.

En réalisant des travaux d'économies d'énergie, les particuliers obtiennent des CEE. Ces certificats peuvent être cédés auprès d'un « obligé », qui en échange attribuera une aide financière. Cette aide peut se présenter sous différentes formes, notamment en bon d'achat, chèque, offre spécifique et même réduction sur la facture des travaux de rénovation énergétique.

Depuis le 1^{er} janvier 2016 et pour compléter l'offre des CEE « classiques », l'état a créé les CEE « précarités ». Les particuliers en dessous d'un certain plafond de ressources peuvent voir leur prime CEE « classique » bonifiée par la prime CEE « précarité ». Ainsi, les entreprises d'isolation peuvent récupérer un montant d'aide équivalent au prix par mètre carré des travaux qu'elle facture au client. C'est donc sur ce principe que fonctionne la distribution des ampoules gratuites, mais également l'isolation des combles à 1€.

L'ESPACE INFO-ÉNERGIE du Pays d'Artois vous informe !

Novembre 2017

Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?

L'isolation des combles à 1€ est une offre qui permet d'isoler des combles perdus (non aménageables) par laine minérale soufflée. L'artisan doit être RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) et doit respecter une épaisseur minimale d'isolant pour obtenir une résistance thermique = 7 m².K/W (performance thermique demandée par le Crédit d'Impôt pour la Transition Energétique).

Pour en bénéficier, il faut être propriétaire occupant d'un logement construit depuis plus de deux ans, et être en dessous d'un plafond de ressource.

Conditions de ressources 2017 « très modestes » : <http://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-occupants/les-conditions-de-ressources/>

Il n'est pas possible de bénéficier de cette offre pour isoler les rampants de toiture et les murs donnant sur l'extérieur.

Si votre revenu fiscal de référence est situé entre les plafonds « modestes » et « très modestes », vous pouvez bénéficier d'une réduction sur la facture des travaux.

Quels sont les points de vigilance ?

En récupérant les Certificats d'Economies d'Energie, l'isolation des combles à 1€ peut vous bloquer l'accès à l'aide de l'ANAH et à la prime Habiter Mieux. Ces deux aides sont soumis aux mêmes plafonds de ressources et peuvent permettre de financer un projet de plus grande ampleur, et donc de réduire d'une manière plus importante votre facture d'énergie.



L'isolant mis en œuvre est imposé par l'artisan. Dans ce cas, vous n'avez pas la possibilité de choisir l'isolant que vous voulez avoir dans vos combles.

Les travaux traitent rarement les travaux annexes (dépose de l'ancien isolant, protection des points lumineux, repérage des réseaux, ...).

La mise en place d'un pare-vapeur n'est pas réalisée. Cette membrane permet de réguler les transferts d'humidité et de réduire les fuites d'air qui pourraient traverser l'isolant. Un isolant performant l'est réellement uniquement s'il emprisonne un air sec et immobile.

Avant d'accepter la venue d'un technicien, il est intéressant de connaître « l'obligé » et l'entreprise qui interviendra. Privilégiez un « obligé » qui travaille avec une entreprise de la région. Malgré les nombreux appels que vous pouvez recevoir, évitez d'accepter une offre téléphonique.

Pour finir, il est préférable de contacter votre **Espace INFO-ÉNERGIE** en amont des travaux afin de faire un bilan énergétique global de votre logement, mais également pour connaître l'ensemble des aides financières existantes au niveau national, régional ou local.